

Conseil municipal du 30 mars 2010-20h30

L'an deux mil dix, le **trente mars**, à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Philippe POUMAILLOUX, Maire.

Etaient présents : MM. POUMAILLOUX, CREVEL, MOSER, COUSIN Mmes BOUQUET, CHABAGNO, adjoints, Mmes LALOS, REDUREAU, QUILLE, PHILIPPO, SESBOUE MM. GARNIER, SAENE, DUBOIS, PASSELAIGUE, BOUHAMIDI, LEVEAU conseillers.

Absente excusée : Mme GONCALVES

Procuration : Mme GONCALVES à Mme CHABAGNO

Jacky GARNIER a été élu secrétaire.

Avant le début de séance, les enfants du Conseil municipal présentent leur projet de mosaïque fleurie représentant le logo de la commune qu'ils souhaitent réaliser dans un parterre devant la salle de loisirs. Budget souhaité : 2000 €.

D'autre part, les quatre conseils municipaux enfants de la CDC Rives de Sarthe travaillent sur le tri des déchets. Un spectacle de marionnettes aura lieu le mercredi 26 mai à 17H à la salle de loisirs « le Génie de la grande poubelle ».

Chaque conseiller municipal ayant reçu un exemplaire du compte-rendu de la séance précédente, les grandes lignes du dernier conseil municipal sont rappelées. Aucune remarque n'est faite.

1/ Démission d'un conseiller municipal

M. Poumailloux informe le conseil municipal de la démission de Nicole ROBILLARD, pour raisons personnelles.

M. Ménard, trésorier de la commune, est accueilli par M. Poumailloux.

2/ Comptes 2009 et budget primitif 2010

Budget principal de la commune

▪ *Compte administratif et compte de gestion 2009*

FONCTIONNEMENT	
	réalisé année
Dépenses	919 680,24 €
Recettes	1 145 742,69 €
<u>soit un excédent de fonctionnement de</u>	<u>226 062,45 €</u>
INVESTISSEMENT	
Dépenses	281 601,19 €
Recettes	177 260,48 €
<u>soit un déficit d'investissement de</u>	<u>-104 340,71 €</u>
Soit un résultat de l'année 2009 de	121 721,74 €

<u>Reprise des résultats antérieurs</u>	
Excédent invt 2008 reporté	-164 972,06 €
Excédent de fonctionnement 2008 affecté	284 739,34 €
	<u>119 767,28 €</u>
<u>Restes à réaliser</u>	
Dépenses	62 324,00 €
Recettes	15 080,00 €
	<u>-47 244,00 €</u>
disponible = fonds de roulement au 31/12/09	194 245,02 €

▪ *Affectation du résultat 2009*

INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'année	281 601,19 €
Déficit d'investisss fin 2008 reporté	-164 972,06 €
<u>Total dépenses d'investissement</u>	<u>446 573,25 €</u>
Recettes de l'année	177 260,48 €
Excédent de financement capitalisé (1068)= résultat affecté	284 739,34 €
<u>Total recettes d'investissement</u>	<u>461 999,82 €</u>
soit un excédent d'investissement	15 426,57 €
<u>Les restes à réaliser</u>	
Dépenses	62 324,00 €
Recettes	15 080,00 €
<u>soit un solde de reste à réaliser de</u>	<u>-47 244,00 €</u>
<u>Besoin de financement</u>	<u>-31 817,43 €</u>

⇒ Affectation obligatoire pour financer l'investissement	31 817.43 €
⇒ Solde du résultat de fonctionnement à reporter (au 1068 du BP 2010 = 226 062.45 €)	194 245.02 €

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2009 et considérant la concordance des comptes de l'ordonnateur et du comptable, après que le maire se soit absenté, approuve à l'unanimité les comptes présentés et l'affectation du résultat.

M. Ménard, trésorier, constate que les chiffres du compte de gestion sont conformes à ceux du compte administratif.

Il commente la situation financière de la commune, au travers de trois indicateurs significatifs : la capacité d'autofinancement (CAF), l'endettement et la pression fiscale.

La CAF nette est largement positive à 184 000 € => 96 €/habitant (pour la strate, moyenne départementale = 83 € et régionale = 87 €)

L'endettement est faible, avec un encours très raisonnable de 343 €/habitant (moyenne départementale = 631 € et régionale = 649 €)

La pression fiscale est de 0.75, ce qui signifie 25% en dessous de la moyenne nationale. Toutefois, les recettes fiscales représentent 57% des recettes de fonctionnement grâce aux bases élevées.

En conclusion, M. Ménard note des bases solides pour investir, des marges de manœuvre importante en fiscalité et en endettement.

M. le Maire remercie M. Ménard. Il ajoute que la dette diminuera de manière sensible en 2014, libérant encore des capacités de financement.

Il précise également qu'en 2010 les bases prévisionnelles de taxe professionnelle ont progressé de près de 15 % et que le total du produit des impôts locaux (TH, TFB, TFNB et compensation TP) augmente de 5.5 %.

- **Budget primitif 2010**

Section de fonctionnement équilibrée à 1 135 597 €
 Section d'investissement équilibrée à 610 365 €

Suite à la présentation des chiffres et après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2010.

Budget annexe du lotissement communal
--

- *Comptes administratif et de gestion 2009*

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	225 665,21	Dépenses	177 894,40
Recettes	225 665,21	Recettes	-
Résultat	-	Résultat	<u>-177 894,40</u>

- *Budget primitif 2010*

Section de fonctionnement équilibrée à 3 003 700 €
 Section d'investissement équilibrée à 2 474 315 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les comptes 2009 et le projet de budget 2010 du lotissement communal

Budget annexe assainissement

- *Comptes administratif et de gestion 2009 et affectation du résultat 2009*

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	143 051.65 €
Recettes	135 366.17 €
Résultat de l'année	- 7 685.48 €
Excédent reporté	16 527.24 €
soit un excédent de fonctionnement de	8 841.76 € à inscrire au 002 au BP 10
INVESTISSEMENT	
Dépenses	8 980.39 €
Recettes	13 247.67 €
Excédent reporté	115 237.70
soit un excédent d'investissement de	119 504.98 € à inscrire au 001 au BP 10

Il apparaît que le budget de fonctionnement hors excédent reporté est déficitaire de - 7 685.48 €. Il était aussi déficitaire en 2008 d'un montant de - 10 980.57 €.

Monsieur le Maire précise que nous ne pouvons pas continuer à avoir des exercices de fonctionnement déficitaires.

Ce déséquilibre s'explique notamment par une baisse de la consommation d'eau.

Un complément de taxe à appliquer au barème fixé par la CUM est indispensable pour l'entretien de notre réseau et pour prévoir dans de bonnes conditions son extension.

Pour équilibrer le fonctionnement, celui-ci devrait être de 0.32 €.

▪ **Budget primitif 2010**

Section de fonctionnement équilibrée à 130 497 €

Section d'investissement équilibrée à 132 054 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les comptes 2009 et le projet de budget 2010 du service assainissement.

3/ Impôts locaux : taux 2010

Le produit attendu a été inscrit au BP 2010 pour un montant de 634 267 €, en augmentation de 5.5 % par rapport à 2009.

Monsieur le Maire précise que nous avons une volonté de maintenir les taux surtout dans une période difficile pour les ménages et les entreprises. Il reste néanmoins très interrogatif pour le budget des années à venir ; la réforme de la TP entraînera une diminution des recettes fiscales. La compensation promise par l'Etat ne permettra pas de continuer dans la dynamique de la TP qui est enregistrée depuis plusieurs années. Cette compensation en tout état de cause risque d'être figée et de ce fait la commune sera probablement dans l'obligation d'augmenter les taux des différentes taxes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition, fixés pour 2010 ainsi :

Taxe d'habitation	8.76 %
Taxe foncier bâti	17.23 %
Taxe foncier non bâti	26.06 %
Taux relais de TP	11.61 %

4/ Tarifs de l'assainissement 2010

➤ **Branchement au réseau d'assainissement**

La commune reverse à Le Mans Métropole le prix du raccordement à l'égout. Le tarif fixé par Le Mans Métropole varie en fonction de l'indice Insee TP01 (indice de janvier, non connu à ce jour) ; à ce tarif, un complément communal est ajouté pour participer à l'entretien et à l'extension du réseau.

Pour mémoire, le prix actuel du raccordement est de 1 951 € par habitation ou par fraction de 200 m² de SHON pour les entreprises.

La commission finances propose que soit appliquée à ce coût de branchement l'augmentation résultant de l'application des indices.

Ce droit de raccordement est appliqué pour tous les travaux réalisés à compter de janvier 2010, dès que le branchement est raccordé et vérifié par la société fermière.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le principe d'appliquer l'augmentation résultant des indices de référence, pour une application au 1^{er} janvier 2010.

➤ **Prix du m³ d'eau assainie**

Le barème fixé par le Mans Métropole, passe de 1,573 € à 1,596 € par m³.

Compte tenu des précisions apportées précédemment, il est proposé d'augmenter la part communale pour permettre de couvrir le fonctionnement du service et de passer de 0.281 € à 0.32 €.

Le prix du m³ d'eau assainie est donc proposé à **1,916 €** le m³ pour 2010 (1,596 + 0,32) au lieu de 1,854 €.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'appliquer le nouveau tarif communal de 1,916/ m³ à compter du 1^{er} avril 2010.

5/ Enfouissement des réseaux aériens - route de Coulaines

Par délibération en date du 20 octobre 2009, le conseil municipal a donné son accord sur le principe d'une opération d'effacement du réseau électrique et téléphonique existant. L'étude réalisée par les entreprises titulaires du marché départemental fait ressortir les coûts suivants :

- Pour la ligne électrique : coût estimé à 100 000 € HT, avec reste à financer pour la commune de 30 % soit **30 000 €**
- Pour la ligne de téléphone : coût estimé à 25 966 €, avec un reste à financer de 70 % pour la commune soit **18 176 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande
- sollicite le Département pour la réalisation
- accepte de participer à hauteur de 30% du coût HT des travaux pour l'électricité et à 70 % pour le téléphone
- confirme l'inscription des crédits nécessaires au budget
- autorise le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet

Le Conseil municipal prend note que le coût est inférieur à ce qui avait été précédemment accepté lors du conseil du 20 octobre (71 000 €).

6/ Acquisition de terrains : rétrocession du Conseil Général (au nord rocade)

Suite au doublement de la rocade, un petit morceau de terrain reste propriété du Conseil général à l'angle du chemin du champ du Devant et de la rue de la rivière.

Le Conseil général propose à la commune la rétrocession de ce terrain, issu de la parcelle AO 20, d'une surface de 120 m² pour un prix de 0.60 € /m² soit 72 €.

Les frais de publication et les frais du conservateur seront à la charge de la commune ; les frais de géomètre à la charge du Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer l'acte administratif qui sera rédigé par les services du Conseil Général.

7/ Dénomination des rues et allées du lotissement communal du Domaine du Lauzai et du lotissement Sofial La Romerie

La commission voirie s'est réunie le 26 mars pour proposer les noms à donner aux rues du lotissement du Domaine du Lauzai.

La rue principale, de la rue des Caillères à la route de Coulaines et à la rue du Champ Large serait le « rue du Lauzai » ; la boucle au nord serait l' « allée du Lauzai ».

Après en avoir délibéré, et avec 2 votes contre et 2 abstentions, le conseil municipal suit les propositions de la commission et attribue les noms de « Rue du Lauzai » et « Allée du Lauzai ».

Pour le lotissement de La Romerie, la dénomination a été décidée lors du conseil municipal du 22/09/2009. Pour mémoire, il a été attribué l' « allée de la Romerie » et « chemin de la Houssaye » pour l'impasse entre le chemin des Ruches et la Journalière.

8/ Lotissement du Domaine du Lauzai : division de deux parcelles

La demande de petits terrains étant forte, il a été demandé au maître d'œuvre d'envisager de diviser en deux des parcelles 18 et 41.

Compte tenu de l'avancement des travaux, il était nécessaire de réaliser le complément de réseaux pour alimenter les deux parcelles ainsi créées. Une modification du permis d'aménager est en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le prix des parcelles 41-41b-18-18b comme suit :

Lot	surface	prix vente
18	402	52 260 €
18b	386	50 180 €
41	394	51 220 €
41b	337	43 810 €

Parallèlement, le prix des autres parcelles reste au prix fixé antérieurement (sur la base de 120 € le m²).

9/ Cimetière : reprise des concessions abandonnées

Afin de libérer de l'espace et pour maintenir le cimetière en bon état, une procédure de reprise de concessions abandonnées sera lancée.

Un constat sera effectué pour recenser les tombes concernées. La liste sera proposée à un prochain conseil.

Cette procédure est très longue, au minimum 3 ans.

10/ Acceptation des CESU (chèque emploi service universel)

La commune est saisie d'une demande de paiement des factures de garderie avec des CESU. Les frais à supporter par la commune pour le remboursement avaient jusqu'à maintenant freiné l'acceptation de ce moyen de paiement. En effet, la participation des familles ne couvre pas la totalité des dépenses. Il n'est pas acceptable d'alourdir la participation de la commune avec des frais de recouvrement des titres de paiement

Le décret 2009-1256 du 19/10/2009 permet désormais aux organismes organisant un accueil des enfants scolarisés en école maternelle ou élémentaire limité aux heures qui précèdent ou suivent la classe, d'accepter les CESU en étant exonérés des commissions et frais relatifs au remboursement de ces CESU.

Pour accepter ce moyen de règlement pour la garderie périscolaire, la commune doit adhérer au centre de remboursement du CESU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce favorablement à l'acceptation des CESU en paiement des garderies périscolaires, dans la mesure où aucun frais n'est facturé à la commune. Dans le cas d'une facturation de frais, cette décision serait révoquée.

Le maire est autorisé à signer le contrat d'adhésion au CR-CESU.

11/ Convention IME Parigné l'Evêque : frais d'entretien

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ramener à 250 € pour 2009/2010, les frais d'entretien des locaux mis à disposition de l'IME à l'école dans le cadre de la convention signée en 2007, puisque les enfants ne viennent qu'une journée par semaine au lieu de 2.

12/ Facturation des dérogations scolaires

Chaque année, nous fixons le montant de la participation aux frais de scolarisation qui pourrait être réclamée aux communes dont les enfants sont scolarisés à St Pavace.

Pour l'année 2009/2010, nous n'avons pas de facturation à prévoir ni de participation à régler. Néanmoins, il est intéressant de connaître le coût de scolarisation d'un élève à l'école.

	PRIMAIRE			MATERNELLE		
	2007 (réel 2006)	2008 (réel 2007)	2009 (réel 2008)	2007 (réel 2006)	2008 (réel 2007)	2009 (réel 2008)
Dépenses courantes	31 812,88	24 757,76	28 478,19	15 094,86	15 254,11	14 526,24
<i>Fouritures scolaires</i>	8 126,06	5 557,23	5 544,00	5 840,54	3 927,00	2 915,00
<i>Piscine</i>	1 719,10	2 230,64	1 714,00	738,00	1 527,00	630,00
<i>Fonct courant</i>	21 967,72	17 153,31	21 220,19	8 515,92	9 800,33	10 981,24
Rémunérations	15 932,84	18 663,17	15 740,00	45 812,90	46 609,99	47 640,05
Intérêts d'emprunts	10 504,53	9 942,47	8 879,36	4 501,94	4 261,06	3 805,44
total	58 250,25	53 363,40	53 097,55	65 409,71	66 125,16	65 971,73
var.N+1/N	2,09%	-8,39%	-0,50%	3,33%	1,09%	-0,23%
var.N+2/N	2,79%	-6,47%	-8,85%	8,51%	4,46%	0,86%

Nb élèves	118	113	109	65	65	53
soit coût / élève	493,65	472,24	487,13	1 006,30	1 017,31	1 244,75
Réfection classe	7 050,00	9 401,00	3 762,81			
Capital des emprunts	30 959,60	31 904,60	33 104,21	13 268,40	13 673,40	14 187,50
Matériels/mobilier	9 803,50	5 911,60	15 512,00	3 089,94	3 770,00	
<u>Dép.investissement</u>	<u>47 813,10</u>	<u>47 217,20</u>	<u>52 379,02</u>	<u>16 358,34</u>	<u>17 443,40</u>	<u>14 187,50</u>
TOTAL	106 063,35	100 580,60	105 476,57	81 768,05	83 568,56	80 159,23
<i>soit par élève</i>	<i>898,84</i>	<i>890,09</i>	<i>967,67</i>	<i>1 257,97</i>	<i>1 285,67</i>	<i>1 512,44</i>
Total primaire+mater.	187 831	182 349	185 636			
Total budget (F+I)	1 213 940	1 201 303	1 471 045			
Budget école/budget	15,47%	15,18%	12,62%			

Il est à noter que la participation du budget communal pour l'école primaire et maternelle est stable 187 831 € en 2007 à 185 636 € en 2009, et ce malgré une baisse d'effectifs significative 118+65 élèves en 2007 contre 109+53 en 2009.

13/ Compte-rendu des commissions et de la CDC

- **Commission familiale, sociale et scolaire**
 - o Conseil d'école : prévision de 145 élèves en septembre 2010 – départ de M. Rémond, inspecteur de circonscription fin juin – réflexion sur l'aide personnalisée réalisée le soir sur le temps d'étude, difficile à assumer pour les élèves et les enseignants.
- **Commission voirie**
 - o Fin des travaux de la phase provisoire prévue en mai.
- **Commission urbanisme**
 - o Réunion vendredi 2 avril
- **Commission animation**
 - o Fête du village : vente des billets repas en cours
- **Commission bâtiments**
 - o Visite des bâtiments effectuée le 27 mars
- **Communauté de communes**
 - o Semaine de Fun du 12 au 16 avril

14/ Informations

- **Vol du camion** aux ateliers municipaux, samedi 27 mars après-midi, retrouvé lundi 29, sans le plateau et endommagé.
- **Décisions du Maire**

Le Maire informe des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal :

Déclaration d'intention de ne pas aliéner :

- 2010/006 - Vente Morin/Fuinel-Foucault - 6, rue du Champ Large

Contrats

- 2010/004 Contrat entretien chaudière salle Touraine Ets Baudon
- 2010/005 Contrat maintenance informatique 2010- Ets CONTY

➤ **Dates des prochains conseils**

27 avril - 25 mai - 29 juin - 21 septembre - 19 octobre - 23 novembre -14 décembre

Noms des élus	Signatures
Philippe POUMAILLOUX	
Claude CREVEL	
Michelle BOUQUET	
Anne-Gaëlle CHABAGNO	
Philippe COUSIN	
Jean-Claude MOSER	
Nathalie GONÇALVES	Absente excusée Procuration à AG Chabagno
Maryse REDUREAU	
Philippe LEVEAU	

Noms des élus	Signatures
Patricia LALOS	
Jacky GARNIER	
Norreddine BOUHAMIDI	
Odile SESBOÛÉ	
Elisabeth QUILLE	
Jean-Marie DUBOIS	
Philippe SAENE	
Marianne PHILIPPO	
Max PASSELAIGUE	